

## LETTRE DE SA SAINTETE LE PAPE LEON XIII

### A L'Archevêque de Munich et Freising.

A Notre vénérable Frère,

Salut et bénédiction apostolique,

Nous avons eu pour agréable que vous Nous ayez renseigné, en novembre de l'année dernière, sur les représentations que vous et les autres évêques de Bavière avez adressées à S. A. R. le prince-régent Luitpold, en vue d'obtenir l'éloignement des graves difficultés dont l'Eglise a à souffrir dans le royaume. Nous vous exprimons de même notre *gratitude* pour la communication que vous Nous avez faite d'une copie de la décision par laquelle le ministre royal des cultes et de l'instruction du sérénissime prince-régent a répondu aux représentations faites par vous à ce dernier.

Malheureusement, cette réponse n'est nullement conforme à Nos désirs et aux vôtres. Sans doute le royal ministre d'Etat s'est exprimé vis-à-vis de vous en des termes courtois ; de plus, en divers points, il a promis pour l'avenir toute la bienveillance possible. Cependant, relativement à la plupart de vos demandes et propositions, et précisément pour les plus importantes, il a refusé absolument d'y faire droit, ou bien il s'est mis à ce sujet au point de vue diamétralement opposé.

Bien plus ; dans le document ministériel en question, il se trouve des passages tout à fait inconciliables avec la doctrine catholique, ou en désaccord complet avec les principes les plus sacrés qui ont toujours réglé les rapports de l'Eglise avec le pouvoir civil. Sans nul doute les décisions du Saint-Siège ou celles portées en concile général, surtout en matière de foi, sont par elle-mêmes et par leur vertu propre obligatoires pour tous les fidèles ; leur valeur ne saurait être diminuée en rien par le fait qu'elles n'ont pas été sanctionnées par le *placet* royal. Le divin magistère fondé par Notre-Seigneur dans son Eglise assure à ses décisions, en matière de foi et de morale, leur plein effet, indépendamment de l'opinion et des prescriptions du pouvoir civil. Autrement les dogmes et la morale varieraient avec chaque nouveau souverain, selon les temps et les lieux.